

• Projet porté par ARTIS en coopération avec :

- ◆ **la Minoterie** - pôle de création jeune public et d'éducation artistique et culturelle,
- ◆ **Côté Cour** - scène conventionnée Art, enfance et jeunesse,
- ◆ **La Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,**
- ◆ **Culture 70,**
- ◆ **Les Départements du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône,**

et en collaboration avec les collectivités locales et les structures petite enfance accueillant les temps d'immersion.

page 1 / 6



Très Jeune Public

Appel à candidatures

Parcours d'accompagnement à la création de spectacles dédiés à la toute petite enfance

À destination d'artistes interprètes professionnels du spectacle vivant (toutes disciplines artistiques) :

- ◆ résidant en Bourgogne-Franche-Comté,
- ◆ souhaitant créer pour la première fois une proposition artistique à destination de la petite enfance (9 mois – 3 ans),
- ◆ prêts à s'engager dans un parcours d'apprentissage à la création pour ce public : formation - résidences d'immersion et de production - aide à la diffusion.

Période du parcours : **septembre 2023 à juin 2024**

Contact

Grillot Marie-Lucile, *chargée de coopération culturelle en territoires pour Artis*

mlgrillot@artis-bfc.fr

03 75 29 09 18

www.artis-bfc.fr

Clôture des candidatures

le vendredi **31 mars 2023**

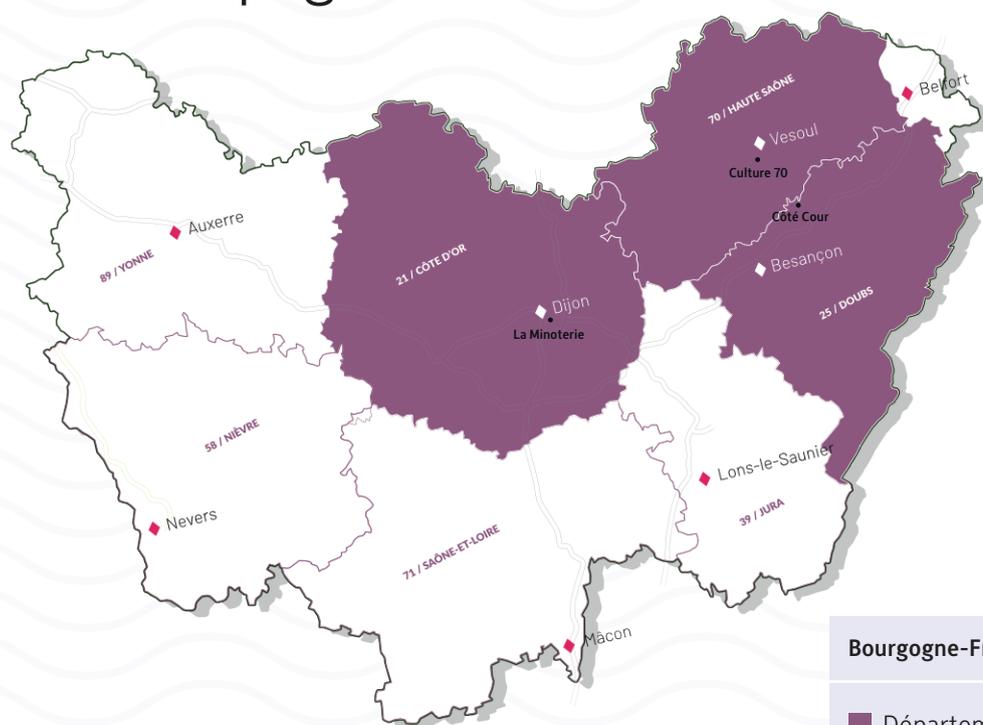
Cet appel à candidature est motivé par la nécessité d'**accompagner l'émergence de propositions artistiques de qualité à destination des tout-petits**. Les études montrent toute l'importance de l'éveil artistique et culturel dans le développement psycho-sensoriel du jeune enfant. Par les échanges qu'elle suscite, la culture contribue à la construction et au renforcement des liens entre l'enfant et les adultes (parents et professionnels) qui l'entourent. L'élargissement par l'Etat du périmètre de l'EAC au tout-petit invitent donc les acteurs de la culture et de la petite-enfance à coopérer pour répondre à ces enjeux. Tel est le sens du projet proposé par **ARTIS**.

La toute petite enfance constitue sans doute un des publics les plus délicats à approcher. Une proposition artistique nécessite donc des précautions et une adaptation particulièrement fine, du langage exprimé aux conditions de diffusion et de réception des œuvres.

L'objectif de ce parcours est d'**accompagner trois artistes dans leur intention à créer** pour ce public si particulier, d'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail et de soutenir la diffusion des œuvres dans les territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



3 territoires d'accueil pour 3 artistes accompagnés



Bourgogne-Franche-Comté

■ Départements partenaires

● Opérateurs culturels

Le parcours d'accompagnement TJP

Un accompagnement personnalisé

Afin d'accompagner les **trois artistes** dans leur processus de création, **deux metteurs en scène aguerris à la création pour le très jeune public seront à leurs côtés** tout au long du parcours. Chaque artiste disposera ainsi de **sept journées d'accompagnement individuel** par ces professionnels lors de son immersion en structure petite enfance et sur les derniers temps de la phase de création.

Les artistes bénéficieront dans le même temps d'un **accompagnement de l'opérateur culturel** présent sur le territoire d'accueil. Cet accompagnement se traduira par la **mise à disposition d'un espace de travail** sur les temps de résidence d'immersion et de création, des **échanges avec l'équipe** sur le processus de création, un **soutien technique** dans la mesure des capacités de l'opérateur culturel. Les résidences auront lieu en Côte d'Or, dans le Doubs ou en Haute-Saône.

Des temps de travail collectifs

Afin de créer des espaces d'échanges et de travail entre les trois artistes, des temps collectifs seront organisés pendant le parcours. Ils viseront à multiplier et à croiser les regards sur le travail artistique de chacun et à créer une dynamique de groupe.

ARTIS et les Départements partenaires, compétents dans les champs de la culture et de la petite enfance, seront présents pour accompagner, en lien avec les collectivités locales, le bon déroulement du projet.



Le calendrier

Septembre 2023*

Une formation à l'environnement du tout-petit

Une journée de formation à destination des trois artistes sélectionnés afin de préparer la phase d'immersion :

- ◆ appréhender la place de la culture dans l'éveil du tout-petit,
- ◆ découvrir le fonctionnement d'une structure petite enfance,
- ◆ comprendre les différents temps qui peuvent composer une journée de résidence dans une telle structure.

Une visite et rencontre de l'artiste avec les équipes des structures culturelles et petite enfance qui l'accueilleront.

Septembre à Juin 2023/2024** Quatre semaines de résidence de création (4 x 5 jours) sur un territoire

Chaque artiste bénéficiera de deux semaines de résidence dans un territoire, où il alternera des temps de travail dans une ou des structures d'accueil de la petite enfance et dans une structure culturelle.

Cette possibilité permettra à la fois une immersion dans le quotidien des jeunes enfants afin d'en apprécier les rythmes et enjeux, tout en échangeant avec les professionnels de la petite enfance, ainsi que de tester différents gestes artistiques en situation de face à face.

La structure culturelle mettra à disposition pour l'artiste un espace de travail sur l'ensemble de la résidence.

Chaque artiste sera accompagné durant cette phase d'immersion par un metteur en scène sur 3 journées.

Une semaine de résidence partagée et bilan intermédiaire

A mi-parcours, une semaine de résidence de création rassemblera les trois artistes dans un lieu à préciser. En plus d'une journée d'accompagnement individuel, des

temps de travail collectifs seront proposés ainsi qu'un temps de bilan avec les partenaires du TJP et les metteurs en scène accompagnants. Les artistes pourront témoigner de la manière dont l'immersion auprès des tout-petits aura pu nourrir et influencer l'approche artistique envisagée et le travail de création à venir. Ces échanges permettront également d'ajuster en tant que de besoin les modalités de mise en œuvre des résidences. Cette semaine s'achèvera par une sortie de résidence à l'attention des différents partenaires.

Juin 2024**

Première présentation des spectacles

Chaque structure petite enfance ayant accueilli un artiste bénéficiera d'une présentation d'étape du spectacle en cours de création.

Les trois propositions seront également présentées aux partenaires du TJP au cours d'une journée ouverte au public.

* Les dates seront définies en fonction des disponibilités des trois artistes

** Les dates seront définies entre les artistes, les structures d'accueil pour la petite enfance et les structures culturelles

Les modalités de candidatures

Artistes interprètes professionnels du spectacle vivant (toutes disciplines artistiques), les candidats doivent résider en Bourgogne-Franche-Comté et **avoir en projet la création d'une première proposition à destination du très jeune public (6 mois à 3 ans).**

Il sera attendu des candidats qu'ils puissent **créer un spectacle adapté aux contraintes de diffusion en structures d'accueil du tout-petit ou salles polyvalentes** (forme légère, autonomie, coût de cession compatible avec le budget des structures petite enfance).

**Les candidats retenus s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur.*

Documents à joindre

- ◆ Fiche de renseignements
- ◆ CV artistique
- ◆ Note d'intention du projet artistique
- ◆ Motivations sur le fait de s'engager dans la création pour les tout-petits mais aussi dans le parcours d'apprentissage
- ◆ Un budget prévisionnel de production

Les critères de choix des projets

Les candidatures seront étudiées par un comité de sélection constitué de professionnels de la culture et de la petite enfance issus des partenaires du projet TJP.

Leur choix sera motivé selon les critères suivants :

- ◆ L'engagement des artistes à participer à l'ensemble du parcours
- ◆ Qualité dans l'appréhension du tout petit et de son environnement
- ◆ Qualité dans l'approche artistique
- ◆ Faisabilité du projet



Les conditions financières du parcours

Chaque création sera financée par le TJP à hauteur de 3662 € TTC correspondant à cinq semaines de 5 jours de travail pour un artiste soit 146.50€ TTC la journée de 7 heures de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas seront pris en charge sur l'ensemble du parcours, jusqu'à la première représentation du spectacle.

Une **aide à la production du spectacle de 1000 euros** sera octroyée à chaque projet. Cette aide concernera l'achat de matériel, costumes, décors, petite régie pour la réalisation du spectacle. Des apports personnels des compagnies pourront venir compléter ce soutien.

Les partenaires du TJP s'engagent à favoriser la diffusion des trois créations.

